

LA CIPAV

l'avenir en toute confiance



RAPPORT



D'ACTIVITÉ

2018





CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR

Pour mieux s'adapter aux spécificités
des professionnels libéraux



DES SERVICES EN LIGNE ADAPTÉS

— >>> Pages 38 / 39

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES À LA PORTÉE DES ADHÉRENTS

— >>> Pages 40 / 41

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION, GARANT DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS

— >>> Pages 42 / 43

UNE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE POUR SOUTENIR LES ADHÉRENTS EN DIFFICULTÉ

— >>> Pages 44 / 45





DES SERVICES EN LIGNE ADAPTÉS



La Cipav connaît bien le rythme de travail de ses adhérents. Afin de leur faire gagner du temps, la caisse met à leur disposition de nombreux services en ligne.

Les professionnels libéraux s'occupent souvent de leur gestion administrative en fin de journée et durant les week-ends. La Cipav leur propose donc des services adaptés via un espace personnel sécurisé gratuit. En se connectant sur ce compte en ligne accessible 24h/24 et 7j/7, nos adhérents ont la possibilité d'accomplir leurs démarches à distance.

Le compte en ligne permet d'effectuer différentes opérations :

- > Demandes concernant les cotisations (solde, versement, demandes de réduction, de dispense ou de révision de cotisations, etc.).
- > Téléchargement des documents personnels (appels de cotisations, attestations diverses, échéanciers, relevés de situation, etc.).
- > Accès à tous les formulaires nécessaires (demande de remise de majorations de retard, demande de retraite, de pension d'invalidité, demande d'aide d'action sociale, etc.).



*Nombre de comptes
adhérents sur le portail en 2018 :*

336 246.





S'ils souhaitent néanmoins se déplacer pour rencontrer un conseiller à Paris ou en régions, les adhérents peuvent également prendre rendez-vous depuis leur compte en ligne pour obtenir un entretien personnalisé avec un conseiller, sur l'un de nos points d'accueil en régions (PAR) ou durant l'une de nos réunions en régions (RER).



6 *points d'accueil en régions (PAR) chaque mois.*



Nombre de cotisants utilisant le mode de paiement dématérialisé en 2018:

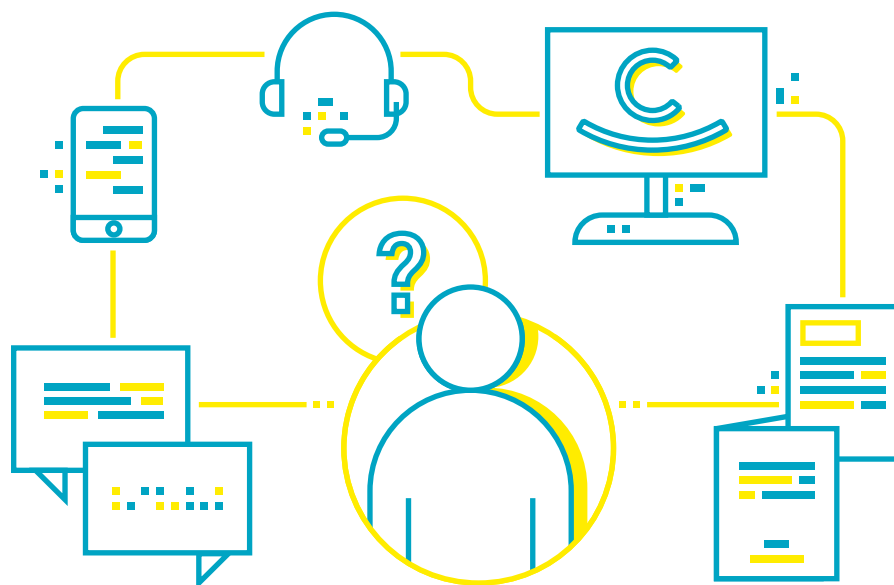
92 851 cotisants.



Depuis octobre 2018, les adhérents ont également la possibilité de régler leurs cotisations en ligne *via* un service de paiement sécurisé (règlement par prélèvement unique ou par carte bancaire).

En 2019, ils auront également accès à une messagerie sécurisée pour envoyer des documents en version dématérialisée et échanger avec leurs conseillers par le biais de ce nouveau canal.





DES OUTILS PÉDAGOGIQUES À LA PORTÉE DES ADHÉRENTS

Comme tout organisme de protection sociale, la Cipav a un devoir de communication auprès de ses adhérents. Notre objectif est de leur donner des informations claires en adoptant une tonalité didactique.

La retraite et la prévoyance étant des sujets relativement techniques, la Cipav propose à ses adhérents différents supports de communication pour favoriser leur compréhension et les accompagner au mieux.

Chaque année, deux guides pratiques dédiés aux professionnels libéraux et aux micro-entrepreneurs sont édités en versions papier et web. Les données complexes telles que le calcul des cotisations ou le principe de la régularisation des cotisations y sont abordées de manière pédagogique, avec des définitions simples et des exemples illustrés.



10 000
exemplaires du guide
pour les professionnels
libéraux édités en 2018.





5 000 exemplaires
du guide pour
les micro-entrepreneurs
édités en 2018.

La caisse propose également une documentation thématique avec des fiches pratiques sur des sujets précis comme le cumul emploi-retraite, la prévoyance, la demande de retraite, le calcul des cotisations, etc. Elles sont réalisées en fonction du nombre de questions recensées sur ces thèmes et sont mises à jour chaque année. D'autres brochures, comme le guide de l'action sociale, répondent davantage au besoin de la CIPAV de communiquer sur les services qu'elle propose pour accompagner ses adhérents au quotidien.

L'ensemble de ces supports est disponible en version imprimée à notre siège. Ils sont distribués lors de nos déplacements en régions. Ils sont également téléchargeables sur notre site internet. Celui-ci propose par ailleurs l'actualité de la caisse et recense toutes les informations utiles sur la retraite et la prévoyance dans les différentes rubriques conçues selon le profil des adhérents (professionnels libéraux classiques, micro-entrepreneurs ou retraités).



12 000
fiches pratiques
imprimées en 2018.



739 127
Nombre de connexions
au site de la CIPAV en 2018.



UN CONSEIL D'ADMINISTRATION, GARANT DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS



La caisse est pilotée par des administrateurs élus par les adhérents. Ils définissent la politique de la caisse et sa stratégie.

Les rôles du conseil d'administration de la Cipav sont définis par le code de la Sécurité sociale. Il a compétence dans plusieurs domaines :

- > le pilotage et la gestion des régimes de retraite complémentaire et d'invalidité-décès ;
- > la gestion des réserves ;
- > l'orientation et le contrôle de la gestion administrative ;
- > la nomination du directeur et de l'agent comptable ;
- > la modification des statuts de la caisse.

Ce conseil d'administration contrôle le fonctionnement de la Cipav et représente les intérêts des adhérents. Il est composé de 26 membres titulaires et de 26 membres suppléants élus par les adhérents pour une durée de six ans. Tous les trois ans, il est renouvelé par moitié dans le cadre d'une élection.

Les administrateurs, aussi adhérents, sont répartis en quatre groupes professionnels distincts :

- **Le groupe de l'aménagement de l'espace, du bâti et du cadre de vie :**
12 titulaires et 12 suppléants.
- **Le groupe des professions du conseil :**
7 titulaires et 7 suppléants.
- **Le groupe de l'interprofessionnel :**
5 titulaires et 5 suppléants.
- **Le groupe des prestataires :**
2 titulaires et 2 suppléants.

Tous les trois ans, le conseil élit son président. En 2018, Philippe Castans, architecte et président sortant, a été réélu pour un nouveau mandat.

Sous son impulsion, les administrateurs ont engagé en 2018 une réforme visant à revoir la composition du conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution de la population couverte par la Cipav.





ADMINISTRATEURS DE LA CIPAV (TITULAIRES ET SUPPLÉANTS) AVEC LEURS GROUPES RESPECTIFS

GRUPE 1 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, DU BÂTI ET DU CADRE DE VIE

Titulaires	Suppléants
TARTACEDE-BOLLAERT Valérie	BRION Christelle
CARQUEVILLE Catherine	LE GALL Pascale
CASTANS Philippe	BRAUD Philippe
DEBORD Alain	TALMA Christian
KOST Martina	IRANI Joseph
MONTEIL Dominique	SOULAS-PERROT Sylvie
MONNIER Bernard	SKARBEK Frédéric
OKUNMWENDIA Kingsley	(siège vacant)
PARINAUD Thierry	PONTAIS Denis
PELEGRIN François	BOSOM Hugues
SCHNEIDER Marie-Laure	VINCENDON Frédéric
TAUZIN Patrick	BIDOT Patrick

GRUPE 3 INTERPROFESSIONNEL

Titulaires	Suppléants
DUHEM Marie-Françoise	FONTAINE Maryse
GERSAÑOIS Armand	BRASSIER Marc
GIRARD Pierre	ROPARS Chantal
GRANGE Christian	BRECHE Éric
VINCENT Michel	CRABIERES Denis

GRUPE 2 PROFESSIONS DU CONSEIL

Titulaires	Suppléants
MANDAGARAN Michel	DAUGUET Anita
OUAZZANI TOUHAMI Mohammed	GALLIGANI-BERTRAND Solange
SEGUIN Philippe	FROMAGE Georges
SOLOMONS Joanne	(siège vacant)
TRESSIERES François	(siège vacant)
VEDRENNE François	FAUCON Bertrand
ZITTOUN Jérôme	PROTASSIEFF Sylvie

GRUPE 4 PRESTATAIRES

Titulaires	Suppléants
BERNARD Jean-Louis	MARTINEAU Patrick
DELARUE Antoine	BLONDEAU Francis

UNE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE POUR SOUTENIR LES ADHÉRENTS EN DIFFICULTÉ

La Cipav gère un fonds d'action sociale destiné à accompagner les professionnels libéraux en difficulté durant leur activité ou pendant leur retraite.

L'action sociale s'adresse à tous les adhérents de la Cipav, quel que soit leur statut : cotisant, prestataire de droit propre, ayant-droit ou adhérent radié ayant acquis des droits. Son objectif est de soutenir les personnes en leur apportant une aide financière, humaine, matérielle ou médicale selon les besoins.



Depuis 2017, la politique d'action sociale de la Cipav est mise en œuvre par un service dédié et s'articule autour de trois axes :

- > **Axe 1** : prévenir la précarité et accompagner les victimes d'accidents de la vie.
- > **Axe 2** : prévenir les difficultés économiques et accompagner la cessation d'activité.
- > **Axe 3** : prévenir la dépendance et accompagner le vieillissement.

Tous les dossiers de demandes d'aide sont étudiés par le service d'action sociale et présentés aux administrateurs lors des réunions de la commission d'action sociale. De nombreuses aides existent, elles sont attribuées selon des critères déterminés par les élus.

Des campagnes spécifiques sont également déployées ponctuellement en cours d'année afin de permettre, par exemple, de faciliter le recours à une aide-ménagère à domicile ou d'apporter une aide aux cotisants en incapacité de travail pour raison de santé.



2 040

*demandes d'aide
ont été étudiées
par la Cipav en 2018.*



1 572

*aides ont été accordées
par la commission d'action sociale
pour un montant total*

de **3 792 355 €.**



CONTACT



Vous souhaitez nous joindre par téléphone ?

Nos conseillers sont à votre disposition
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 au :

01 44 95 68 49.

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Vous pouvez vous déplacer au :

9 rue de Vienne
75008 Paris

Nos conseillers vous accueillent
sans rendez-vous du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h00.

Vous souhaitez nous écrire ?

Envoyez vos courriers
à l'adresse suivante :

La Cipav
9 rue de Vienne
75403 Paris Cedex 08



Nous sommes également présents
en régions et nous vous recevons
sur rendez-vous tous les mois dans
nos points d'accueil à Bordeaux, Lille,
Lyon, Marseille, et Nantes.

Le calendrier de nos déplacements
est consultable sur notre site internet
www.lacipav.fr dans la rubrique
« **Nous contacter** ».

Vous pouvez prendre rendez-vous
via votre compte en ligne
espace-personnel.lacipav.fr
dans l'onglet « **Services en ligne** ».

LACIPAV

l'avenir en toute confiance



La Cipav
9 rue de Vienne
75 008 Paris Cedex 08